

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAC 2 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 13.000 euros est attribuée à l'association Maison de la Poésie 161, rue Saint-Martin 75003 Paris au titre de 2016 pour la réhabilitation des fauteuils de sa grande salle. Simpa 21191, 2016_01881.

Article 2 : La dépense correspondante de 13.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, crédits pour subvention d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 16V00458 DAC.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO

